



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	77

DELIBERATION N° DE_2023_077
validation du rapport du délégataire - délégation de service public (DSP) aérodrome de buigny st maclou

Date de la convocation
11 juillet 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
EXPRIMES : 77
POUR : 77
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maité BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUAL), Madame Sophie DUCAS (PONCHES-ESTRUAL), Monsieur Jean-Louis LOUVET (PONCHES-ESTRUAL).

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_077-DE

(PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTTHIEU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

Excusé(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

Objet de la Délibération : validation du rapport du délégataire - délégation de service public (DSP) aérodrome de buigny st maclou

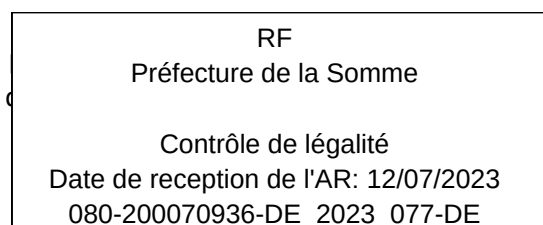
L'aérodrome d'Abbeville est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique, situé sur la commune de Buigny-Saint-Maclou à 4 km au nord - nord – est d'Abbeville dans la Somme.

Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme (aviation légère).

Cet équipement appartenait à l'Etat jusqu'en 2006, qui avait confié sa gestion à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville par contrats conclus en février 1999 puis en février 2005.

Un arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2006 a transféré la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aérodrome à la Communauté de Communes du canton de Novion à compter du 1er janvier 2007.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville a confié à l'association d'exploitation de l'aérodrome



convention de sous – exploitation conclue le 15 janvier 2011.

La Communauté de Communes a toutefois dénoncé cette convention, transmise par l'effet du transfert de propriété de l'aérodrome, avec date d'effet au 24 février 2015.

Une convention a été conclue le 27 décembre 2006 en application de l'article L.6321-3 du code des transports entre la Communauté de Communes du canton de Nouvion et l'Etat.

Par délibération en date du 26 novembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de recours à une délégation de service public.

Une procédure de mise en concurrence a donc été conduite en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de cette procédure, la Communauté de Communes du canton de Nouvion s'est prononcée sur le choix du délégataire, qui est l'association AE2AB. Il en découle la convention qui lie l'intercommunalité et l'attributaire, actée par délibération du 26 novembre 2015.

Cette convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome d'Abbeville, conclue entre la Communauté de Communes du canton de Nouvion et l'association AE2AB, d'une durée de 6 ans, a été signée le 28 avril 2016.

Il est nécessaire de préciser qu'il y a bien deux entités exerçant leur activité et présentes sur le site :

L'attributaire de la DSP, l'association AE2AB (gestion de l'aérodrome)

et une autre association : l'aéroclub d'Abbeville (activités liées au vol).

Suite à la fusion des Communautés de Communes Authie - Maye, Nouvion et Haut Clocher dans le cadre de la loi Notre, la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre a été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral du 14 décembre 2016.

La Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre s'est substituée de droit à la Communauté de Communes de Nouvion dans le cadre de la convention de délégation de service public, via un avenant, signé le 22 août 2017.

Par avenant n°2 en date du 15 avril 2023, la convention a été prolongée d'une année reportant ainsi la durée de la convention à avril 2023. Toutefois au cours de cette période de prolongation, des désordres ont été constatés sur les pistes. C'est ainsi que des effondrements ont été découverts d'une part sur la piste en dur (en août 2022) et d'autre part sur la piste en herbe (en septembre 2022). C'est dans ces conditions qu'un avenant n°3 a été conclu le 3 mars 2023 prolongeant la DSP de 8 mois supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2023.

Selon les termes de la délégation de service public, article 37, le délégataire de service a fourni en juin 2023, à l'autorité délégante un rapport annuel comprenant un compte – rendu technique et un compte – rendu financier (annexe 1 et 2), ainsi que tous les documents financiers permettant une analyse financière du service délégué (annexe 3).

Un rapport d'activité a été établi (annexe 2).

Il en ressort les éléments suivants :

- En 2017, la perte du point de passage frontalier a engendré une baisse de la fréquentation des avions anglais. Puis, la crise covid et ses différents confinements ont impacté l'activité de l'aérodrome. Plusieurs manifestations comme la venue des BULLCHIPMEET, de l'aéroclub de Bruges, du club NNAC et du club FCL Hollandais n'ont plus lieu depuis 2020. Malgré une augmentation très importante du prix des carburants à l'achat pour l'association, le coût de l'entretien et d'atterrissage reste inchangé pour les utilisateurs du site

RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_077-DE

- En 2022, des effondrements ont été découverts d'abord sur la piste en dur, puis sur la piste en herbe, entraînant la fermeture de la piste en dur le 15 août 2022. Pas de réouverture de cette piste depuis cette date. Cette fermeture a impacté la fréquentation de l'aérodrome, qui a subi une baisse de 40% des avions de passage. L'activité des structures basées sur le site (qui représente une quinzaine d'emplois) reste quant à elle stable. Le résultat de l'association gestionnaire connaît sur l'année 2022 une baisse importante jusqu'à atteindre une perte de 45 642 €.

Il est précisé en séance que le déficit est ramené à 20 000€ (erreur TVA intra-communautaire comptée deux fois).

- Le gestionnaire a néanmoins réussi à organiser des manifestations comme le stage de voltige en juin et de parachutistes en juin, juillet, août, septembre et octobre 2022.

Le gestionnaire fait état d'une communication actualisée des données après retour de son commissaire aux comptes. Les données seront adressées aux conseillers communautaires à réception.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel 2022 tel que présenté en séance.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_077-DE